

## Compte rendu de séance

### Séance du 12 Avril 2021

L' an 2021 et le 12 Avril à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle de la mairie sous la présidence de LEROUX Bruno Maire

**Présents** : M. LEROUX Bruno, Maire, Mmes : BIZET Mireille, DUVAL Brigitte, GILLOUARD Anne-Reine, OZEL Agnès, MM : BESLON Bruno, DOMINGUES Bruno, LAMERANT Dominique, LE PECHOUX Patrice, LEVAVASSEUR Franck, REBOUD Thierry

Absent(s) ayant donné procuration : Mme FAYEL Magali à Mme OZEL Agnès  
Absent(s) : Mmes : FOURNIER Sophie, ROUSSEL Gwenaëlle

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 11

**Date de la convocation** : 06/04/2021

**Date d'affichage** : 06/04/2021

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture  
le : 14/04/2021

et publication ou notification  
du : 14/04/2021

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BIZET Mireille

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

Compte Administratif 2020 commune. - 2021-012  
Compte de gestion 2020 de la commune. - 2021-013  
Vote des subventions. - 2021-014  
Les subventions. - 2021-015  
Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021. - 2021-016  
Budget Primitif de la commune 2021. - 2021-017  
Nouveaux tarifs salle multifonctions - 2021-018  
Délibération pour régler l'établissement d'un tarif des concessions - 2021-019  
Avis sur le transfert de la compétence santé à la Communauté Communes du Pays de Bray. - 2021-020  
Avis sur l'adhésion au Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise de la Communauté de Communes du Pays de Bray. - 2021-021

Compte Administratif 2020 commune.  
réf : 2021-012

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31,  
L.1612-12 et  
suivants ;

CONSIDERANT que le compte administratif doit être présenté devant le conseil municipal avant le  
15 avril de l'année suivant la clôture de l'exercice, conformément aux dispositions de l'article  
L.1612-12 du C.G.C.T. ;

CONSIDERANT que le compte administratif présenté est conforme au compte de gestion de  
monsieur le Trésorier ;

CONSIDERANT que le compte administratif est présenté dans les limites de résultat préconisées par  
l'instruction M14 ;

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de  
Madame BIZET Mireille, conseillère, conformément à l'article L.2121-14 du C.G.C.T.

CONSIDERANT les résultats :

Excédent d'investissement 322 336,93 €

Excédent de fonctionnement 112 763,92 €

Excédent global 435 100,85 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOPTE

Le compte administratif de la commune 2020 à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Compte de gestion 2020 de la commune.  
réf : 2021-013

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.1612-12 et  
suivants ;

CONSIDÉRANT que le compte de gestion doit être présenté devant le conseil municipal avant le 15  
avril de l'année suivant la clôture de l'exercice, conformément aux dispositions de l'article L.1612-12  
du C.G.C.T. ;

CONSIDÉRANT que le compte de gestion présenté par Monsieur le Maire est identique au compte  
administratif;

CONSIDÉRANT les explications de Monsieur le Maire , retraçant les dépenses de l'année 2020 :

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOPTE

Le compte de gestion de la commune 2020 à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**LE VAUROUX**

DELIBERATION  
DU  
**SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF  
EXERCICE : 2020**

AFFECTATION RESULTAT EN  
**2021**

Nombre de membres en exercice	<input checked="" type="checkbox"/>	14
Nombre de membres présents	<input checked="" type="checkbox"/>	11
Nombre de suffrages exprimés	<input checked="" type="checkbox"/>	12
Votes	Contre	Pour
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Date de la convocation 07 avril 2021  
Séance du 12 avril 2021 à 18h30

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. LEROUX Bruno, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par M. LEROUX Bruno après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (1)	216 002,20 €	216 002,20 €
Opérations de l'exercice	321 811,75 €	434 575,67 €
Totaux	321 811,75 €	650 577,87 €
Résultat de clôture (=CA)		<b>328 766,12 €</b>

(1) excédent cumulé 2008 moins 1068/2009

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (1)	239 370,89 €	514 731,55 €
Opérations de l'exercice	192 394,62 €	514 731,55 €
Totaux	431 765,51 €	514 731,55 €
Résultat de clôture (=CA)		<b>82 966,04 €</b>

Besoin de financement

Excédent de financement

Restes à réaliser

Besoin de financement des restes à réaliser

Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement

Excédent total de financement

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie,

aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

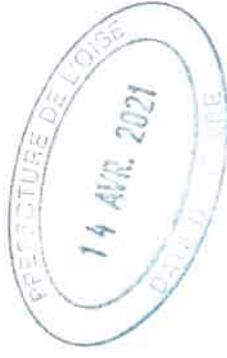
4° Reconnait la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations Messieurs LEROUX Bruno, BESLON Bruno, DOMINGUES Bruno, LAMERANT Dominique, LEPECHOUX Patrice, LEVAVASSEUR Franck, REBOUD Thierry et Messdames

BIZET Mireille, DUVAL Brigitte et GILLOUARD Anne-Reine

Pour expédition conforme. Le Maire



Montants égaux à totaux ETAT DES RESTES et COL REPORTS CA/20 et ISP/21



Vote des subventions.  
réf : 2021-014

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer aux associations pour l'année 2021 :

- Mushing Sport Passion : 150 Euros
- Zapor'HorseShow : 150 Euros
- A.R.N.A.P.B ( Association de Randonnée Nature et Aventure du Pays de Bray) : 150 Euros
- Association domaine du Caméléon (M.BEYER) : 150 Euros
- A.I.R.B (Association Intercommunale des Rencontres Brayonnes) : 50 Euros
- Les Anciens Combattants : 150 Euros
- Association connaissance des Calvaires : 20 Euros
- Centre Médical du Docteur GAILLARD : 100 Euros
- Amicale Scolaire Laïque Larris : 900 Euros
- Comité des fêtes de Le Vauroux (ALCT) : 10 000 Euros
- Le combat de romane : 300 Euros

sur le compte 6574.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Les subventions.  
réf : 2021-015

ARTICLE : 657362

LIBELLE : CCAS

BP : 5500 €

ARTICLE : 657358

LIBELLE : Autres groupements (RASED + Centre Social rural)

BP : 20 000€

ARTICLE : 6574

LIBELLE : Subventions de fonctionnement aux associations

BP : 15 000 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser toutes les subventions comme ci-dessus.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser la subvention à l'USEP pour l'année 2021 et 2022 sur le compte 6574. Pour l'année 2021 le montant sera de 330 euros par cycle de 7 semaines.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021.  
réf : 2021-016

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir le taux instauré l'année précédente pour les taxes directes locales pour 2021 comme suit :

**1 Taxe Foncière bâti : 41,52 %**

**2 Taxe Foncière non bâti : 40,81%**

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Budget Primitif de la commune 2021.  
réf : 2021-017

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république et notamment ses articles 11 et 13 ;  
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 ;  
Vu les réunions de commission des finances du 22 février 2021 et 8 mars 2021

Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
ADOPTE

Le Budget Primitif de la commune 2021 à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Nouveaux tarifs salle multifonctions  
réf : 2021-018

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les nouveaux tarifs à partir du 1er janvier 2022 de la salle multifonctions comme suit :

- Location week end habitant commune : 280 Euros

- Location week end habitant hors commune : 600 Euros

A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 1)

Délibération pour régler l'établissement d'un tarif des concessions  
réf : 2021-019

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les nouveaux tarifs des concessions à partir du 1er mai 2022 comme suit :

Concessions perpétuelles :

Une tombe, soit 2 mètres-carrés : 300 euros

Prix des concessions ( 80\*80) au Jardin des Souvenirs à la somme de 150 euros pour une période de 30 ans.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Avis sur le transfert de la compétence santé à la Communauté Communes du Pays de Bray.  
réf : 2021-020

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis défavorable pour le transfert de la compétence santé à la Communauté Communes du Pays de Bray.

Aucun (pour : 12 contre : 0 abstention : 0)

Avis sur l'adhésion au Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise de la Communauté de Communes du Pays de Bray.  
réf : 2021-021

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis défavorable à l'adhésion au Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise de la Communauté de Communes du Pays de Bray.

Aucun (pour : 12 contre : 0 abstention : 0)

**Questions diverses :**

**Complément de compte-rendu:**

Séance levée à: 20:26

En mairie, le 19/04/2021  
Le Maire  
Bruno LEROUX

